

CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-VILLE
SEANCE DU LUNDI 27 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 27 janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAUTH Cyril, Maire de Mantes-la-Ville.

Etaient présents : M. NAUTH, M. MORIN, Mme GENEIX, Mme FUHRER-MOGUEROU, M. JOURDHEUIL, Mme MAHE, Mme BAILLEUL, Mme GRENIER, Mme TRIANA, M. MARTIN, Mme HERON, M. MARUSZAK, M. HUBERT, Mme BROCHOT, Mme MESSDAGHI, Mme PEULVAST-BERGEAL, Mme LAVANCIER, Mme GUILLEN, M. VISINTAINER et M. CARLAT.

Absents : Mme MACEDO DE SOUZA, M. OMET, M. GEORGES, M. PAILLET, M. BRY, M. DAVENET Eric, M. DAVENET Alexis, Mme MELSE, M. JUSTICE et M. M. AFFANE Mme BAURET et M. GASPALOU.

Absents excusés :

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Monsieur NAUTH : « Mesdames, Messieurs les Adjoints, Mesdames, Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs, il est 19 heures 01, il est donc grand temps d'ouvrir le Conseil municipal. »

Monsieur VISINTAINER : « Monsieur le Maire, s'il vous plaît, pour le dernier Conseil de la mandature, nous aurions pu espérer avoir le quorum, ce soir. Malheureusement, une fois de plus, vous n'êtes que treize. Comme à son habitude, l'opposition se retire. »

Monsieur NAUTH : « Bonne soirée. »

Monsieur VISINTAINER : « Vendredi matin, 9 heures 30 ? »

Monsieur NAUTH : « Oui. »

Monsieur VISINTAINER : « Merci. »